



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité Interministériel des Jeux Olympiques et Paralympiques

27 juin 2025 à Briançon

Dossier de presse



Sommaire

- 5 Édito du Premier ministre, François Bayrou
- 7 Édito de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, Marie Barsacq
- 8 Le comité interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques (CIJOP)
- 9 Le projet des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030
- 11 Pacte des Financeurs
- 12 Anticipation du nouveau Contrat de Plan-État-Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (CPER) et désenclavement du Briançonnais
- 14 Le Pacte européen pour la Montagne
- 15 Héritage des Jeux : une nouvelle approche pour optimiser les impacts des Jeux Olympiques et Paralympiques
- 16 Les décisions du CIJOP
- 21 Un dispositif d'évaluation à 360°





Édito du Premier ministre



Des sommets, nos athlètes en ont atteint un nombre inégalé lors des précédents Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, qui ont suscité un engouement extraordinaire chez tous les Français. Nos yeux se tournent aujourd'hui vers de nouvelles cimes : celles des **Alpes françaises**, qui accueilleront les **Jeux olympiques et paralympiques d'hiver en 2030**, et permettront une nouvelle célébration du sport dans

un cadre naturel exceptionnel.

Le Gouvernement se mobilise **pour livrer les Jeux dans les temps**, et pour penser d'ores et déjà **l'héritage** qu'ils laisseront. 2030 peut paraître un horizon lointain ; en réalité c'est même au-delà que nous devons nous projeter, car les Jeux doivent s'inscrire dans des politiques publiques du temps long.

Les Jeux représentent une chance extraordinaire pour œuvrer à **l'aménagement de notre territoire**, à la **transformation** de nos zones montagneuses dans le respect de la complexité et de la fragilité de cet environnement naturel singulier.

Aménager signifie tout d'abord **désenclaver** les territoires, en développant le réseau de transports pour réduire les fractures géographiques. Par la signature du **protocole relatif aux mobilités** avec la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, l'État s'engage pour moderniser nos lignes de chemins de fer, notamment l'axe Marseille-Briançon, et renforcer la sécurité sur les routes nationales et départementales.

Aménager c'est aussi **adapter** les zones montagneuses au changement climatique, qui aggrave les risques naturels et bouleverse les modèles économiques des stations de montagne à cause du manque d'enneigement. Le Gouvernement s'engage à soutenir au niveau national les projets permettant l'adaptation de ces régions aux bouleversements climatiques, et veillera à ce que toutes les politiques décidées au niveau européen prennent en compte la spécificité des régions montagneuses, et en particulier celles relatives à la transition énergétique, à l'économie et au tourisme. C'est le sens du **Pacte européen pour la montagne** initié par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, signé par l'État et qui sera relayé à la Commission européenne.

Ces défis, nous ne pourrons les relever qu'en associant tous les acteurs nécessaires à la réussite des Jeux, au premier rang desquels les régions. **Ces défis, nous devons les relever en veillant à tenir notre budget. Le pacte des financeurs** signé entre l'État et les régions nous permet de nous doter de règles communes en soutenant ensemble le principe de mécanisme conjoint de garantie du budget du Comité d'organisation prévu par le projet de loi olympique. À l'heure des choix difficiles pour le budget de la nation, il s'agit là d'un engagement de responsabilité vis-à-vis des Français.

Regardons loin et haut pour faire de ces Jeux olympiques et paralympiques d'hiver une formidable réussite collective, qui **renforce durablement l'unité de notre pays**.



François Bayrou,
Premier ministre





Édito de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Dans l'élan du succès des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris 2024, la France a la chance unique de pouvoir se projeter vers un nouveau projet exceptionnel : l'organisation des Jeux d'hiver en 2030.

De Paris 2024, nous gardons collectivement le souvenir d'un succès éclatant, de moments de cohésion nationale et d'une fierté partagée d'avoir proposé des Jeux à la française. Nous avons su tirer les enseignements de cette expérience, en identifiant nos réussites comme ce qui pouvait être perfectionné. C'est sur ces acquis que nous ferons des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 une opportunité et une réussite pour la France, pour les Françaises et les Français.

L'organisation de ce Comité Interministériel des Jeux Olympiques et Paralympiques doit nous permettre d'établir collectivement les ambitions de l'État dans la perspective de ces Jeux. À Briançon, au cœur de nos montagnes, l'objectif est de construire, une nouvelle fois, la réussite et l'héritage des Jeux en France.

À l'image des Jeux d'été, l'État sera pleinement mobilisé aux côtés des athlètes de l'équipe de France pour les accompagner dans la préparation de ce nouveau rendez-vous à domicile. Leurs victoires, leurs médailles, créent nos émotions collectives. Il nous faudra donc renouveler notre stratégie de haute performance, Ambition Bleue, tout en poursuivant nos efforts pour élargir l'accès à la pratique sportive, pour toutes et tous, en particulier les personnes en situation de handicap. Dans les cinq années à venir, le sport et les Jeux devront, une fois encore, rassembler, inspirer et fédérer l'ensemble des Françaises et des Français, notamment les plus jeunes, afin que cette fête soit une nouvelle fois des plus populaires.

Ces Jeux devront aussi être une véritable opportunité pour notre pays, et en particulier pour les territoires hôtes. Tourisme, retombées économiques, mobilités et aménagement du territoire : l'accueil des Jeux d'hiver doit laisser un héritage concret, utile et durable bien au-delà de 2030. Il doit profiter aux acteurs de la montagne, à l'économie du sport, aux entreprises françaises, et bien sûr, aux habitants des territoires concernés. Là encore, nous pouvons nous appuyer sur les enseignements précieux de Paris 2024 pour réussir. Les Jeux d'hiver des Alpes françaises 2030 doivent permettre à la France, à ses talents et à son savoir-faire de rayonner une nouvelle fois sur la scène internationale.

Enfin, l'État veillera au niveau d'ambition des Jeux en matière de protection de l'environnement et de réduction des impacts sur le climat. Paris 2024 a établi un nouveau standard de livraison responsable des Grands Événements Sportifs Internationaux. Il faudra s'en saisir et l'adapter aux spécificités des Jeux d'hiver, en tenant compte de la sensibilité et de la fragilité des écosystèmes de montagne. Accueillir les Jeux en 2030 doit être l'occasion de repenser l'organisation de cet événement pour en limiter les impacts, mais aussi d'accélérer les investissements en faveur de la transition écologique de nos stations vers la montagne de demain.

Cet héritage pluriel devra être construit collectivement, dans le respect d'une indispensable sobriété budgétaire. L'exigence de Jeux utiles aux Françaises et aux Français constitue une condition essentielle d'adhésion et de réussite pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver dans les Alpes françaises en 2030.

Marie Barsacq,
ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Le comité interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques (CIJOP)

À moins de cinq ans des Jeux Olympiques et Paralympiques Alpes françaises 2030, le Gouvernement se mobilise pour que la France relève deux défis majeurs :

- réussir à livrer les Jeux dans les temps et dans le respect strict du budget fixé par les acteurs du projet ;
- saisir cette opportunité unique pour laisser un héritage social et environnemental pérenne.

Dans le cadre du projet d'héritage de l'État pour les Alpes françaises 2030, le Gouvernement souhaite s'engager formellement sur un ensemble de mesures concrètes pour favoriser la pratique sportive de nos compatriotes, permettre à la France de rayonner dans le monde à travers l'innovation et la culture ou encore accélérer la transition écologique de la montagne tout en engageant la population autour des Jeux.

Réuni symboliquement à Briançon, le premier Comité interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques s'est tenu ce vendredi 27 juin sous la présidence du Premier ministre, François Bayrou. Il a permis aux membres du Gouvernement de faire un état des lieux des dispositifs visant à sécuriser et à réussir les Jeux des Alpes françaises 2030, d'effectuer un bilan des préparatifs et d'impulser la dynamique pour démultiplier les impacts des Jeux d'hiver.



Le projet des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030

Les Jeux Olympiques d'hiver 2030 se tiendront du 1^{er} au 17 février, suivis des Jeux Paralympiques du 1^{er} au 10 mars dans les Alpes françaises.

Ces Jeux ne se contenteront pas d'utiliser la montagne comme simple décor : en 2030, elle sera un véritable acteur de l'événement, aux côtés des athlètes. L'expérience Alpes Françaises 2030 mettra les sensations uniques offertes par la montagne au cœur de son récit.

À l'heure où l'hiver change et où la société repense ses modèles, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 s'inscrivent dans cette transformation. Ce projet ambitieux, porté par de nombreux partenaires, vise à renouveler l'expérience des sports d'hiver tout en préservant et en adaptant les écosystèmes montagnards aux défis contemporains. Ancrés dans une démarche responsable, tant sur les plans budgétaire, social qu'environnemental, ces Jeux s'inspireront des enseignements de Paris 2024 pour construire un événement sobre et durable, en privilégiant l'utilisation des infrastructures existantes. Chaque décision sera guidée par une logique d'héritage, afin de laisser un impact positif et pérenne sur les territoires hôtes.

Le Comité d'Organisation (COJOP 2030), en étroite collaboration avec l'État, portera cette ambition autour de quatre axes majeurs :

- Mettre la performance sportive au cœur du projet, en offrant aux athlètes olympiques et paralympiques les meilleures conditions de préparation et de compétition.
- Organiser des Jeux toujours plus responsables, soutenant la transformation durable des massifs alpins.
- Impliquer pleinement les acteurs locaux pour faire des Jeux une aventure collective et maximiser leur impact territorial.
- Faire de ces Jeux une célébration du sport et un levier pour renforcer sa place dans la société.

La gouvernance des Alpes Françaises 2030 :

- Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) d'hiver des Alpes françaises 2030 a été lancé le 18 février 2025.
- Le mouvement sportif, avec le CNOSF et le CPSF.
- Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.
- Les Régions hôtes : Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.
- La Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) Alpes 2030.
- La Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP) coordonne les actions des différents ministères. Elle est rattachée au Premier ministre et accompagne la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2030.
- La mission d'accompagnement de mise en place du Comité d'organisation.

Présentation du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030



Le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 (COJOP 2030) est une association loi de 1901 dont les statuts ont été signés le 18 février 2025. Ses bureaux se trouvent en Région Auvergne-Rhône-Alpes, à Décines-Charpieu, près de Lyon. Présidé par M. Edgar Grospron, le COJOP 2030 a pour mission principale de planifier, organiser et livrer les Jeux. Ses priorités pour ces prochains mois sont tout d'abord la stabilisation de la carte des sites, l'actualisation du budget et la montée en charge de ses effectifs. Il est composé de cinq membres de droit : le CNOSF, le CPSF, la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'État.

Présentation de la SOLIDEO ALPES 2030

Située à Marseille, la SOLIDEO ALPES 2030 est un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) créé par un décret en Conseil d'État du 10 février 2025. Elle est chargée de la livraison des aménagements et infrastructures nécessaires à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030, et ce, dans le respect du budget et des délais impartis, conformément aux standards du Comité International Olympique (CIO) et du Comité International Paralympique (IPC). M. Damien Robert en a été nommé directeur général par un décret du 26 février 2025. La présidence de la SOLIDEO Alpes 2030 sera exercée à tour de rôle pour une durée d'un an, par Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et Fabrice Pannekoucke, Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

SOLIDEO ALPES 2030 devra superviser la réalisation de 30 à 40 projets diversifiés. La liste de ces ouvrages et la répartition de leur financement (« maquette SOLIDEO ») doit être négociée avec les partenaires et arrêtée d'ici la rentrée 2025. La maîtrise d'ouvrage de ces projets sera assurée soit directement par SOLIDEO ALPES 2030, soit par d'autres maîtres d'ouvrage, notamment des collectivités territoriales ainsi que des promoteurs privés pour les Villages Olympiques et Paralympiques, et des sociétés d'économie mixte et délégataires de services publics de remontées mécaniques.

Conformément à la démarche de sobriété et d'héritage qui ont guidé la candidature des Jeux des Alpes françaises 2030, il sera recherché pour l'ensemble des aménagements prévus pour l'organisation de ces Jeux un réemploi ou une reconversion. C'est notamment le cas pour les villages des athlètes dont la reconversion doit permettre de renforcer l'offre de logement de qualité dans les territoires hôtes.

Le pôle des sports de glace de Nice constituera l'un des chantiers majeurs de la SOLIDEO Alpes 2030.

Les textes régissant la SOLIDEO ALPES 2030 sont très proches de ceux de la SOLIDEO créée pour les besoins des Jeux de Paris 2024 et qui a donné toute satisfaction.

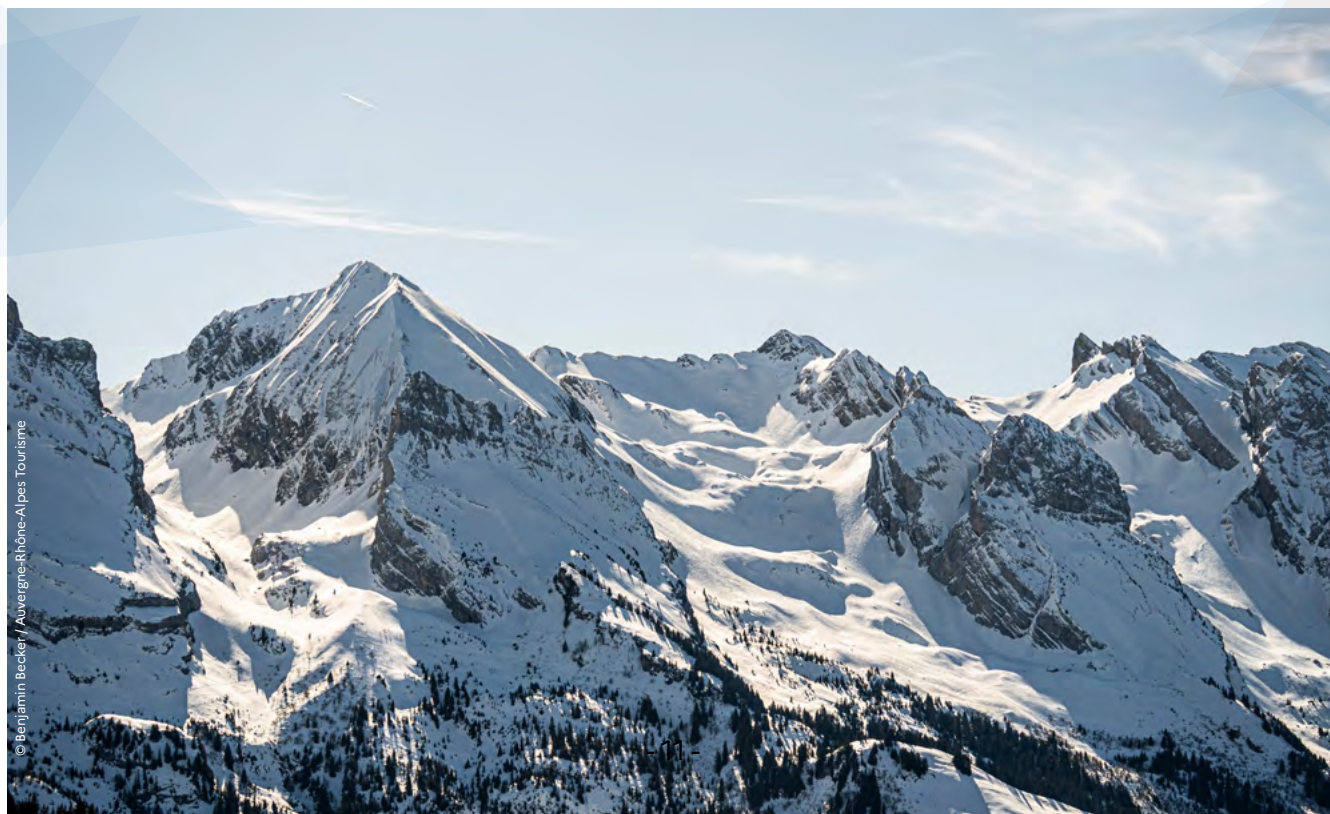
Un pacte financier entre l'État et les Régions

Au-delà du palmarès sportif, réussir les Jeux, c'est aussi tenir les budgets en veillant à prévenir les dépassements. C'est un engagement de responsabilité à l'égard des Françaises et des Français ; c'est un vecteur de confiance entre les partenaires, au premier rang desquels l'État et les Régions Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Cela suppose de définir des règles communes pour contrôler strictement les dépenses.

Ainsi, à l'occasion du Comité Interministériel du 27 juin 2025, l'État et les Régions ont convenu les principes suivants qui composent le « pacte financier » :

- Les parties conviennent d'apporter les concours publics nécessaires à l'équilibre du budget du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030, soit 2 milliards, et au financement des équipements réalisés ou supervisés par la Société de livraison des Jeux Olympiques et Paralympiques (SOLIDEO ALPES 2030) soit 800 millions d'euros d'investissements ;
- Un partage équitable 50/50 entre l'État et les Régions en ce qui concerne les contributions publiques ;
- Pour prévenir tout risque de dépassement des enveloppes et de déficit, l'État et les Régions ont inscrit dans les statuts des entités olympiques (COJOP 2030 et SOLIDEO ALPES 2030) des règles et mécanismes communs pour surveiller l'évolution des dépenses et les freiner le cas échéant. Des organisations internes destinées à veiller au respect des budgets et les ajuster en fonction de l'évolution de la situation, avec notamment un contrôle de gestion rigoureux et des comités internes (rémunération, éthique, etc.) rassemblant les meilleures expertises ;
- Des provisions pour réserves et aléas calibrées au bon niveau et tenant compte du retour d'expérience de l'organisation d'autres grands événements sportifs internationaux ;
- En dernier recours et dans l'hypothèse la moins favorable, l'État et les deux Régions confirment leur accord de principe en vue de l'instauration d'un nouveau dispositif traduisant formellement leur engagement de responsabilité conjointe.

Ces principes convenus entre les financeurs sont justes et proportionnés. Ils définissent un cadre d'action inédit pour garantir l'organisation des Jeux à l'euro près.





Anticipation du nouveau Contrat de Plan-État- Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (CPER) et désenclavement du Briançonnais

Le protocole d'accord pour le financement de la desserte du cluster olympique de Briançon permettra l'adoption d'un avenant au volet mobilités du contrat de plan liant l'État et la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Il s'agit d'améliorer durablement les conditions d'accès ferroviaires et routiers aux Alpes du Sud et de contribuer à l'héritage que les Jeux Olympiques et Paralympiques légueront à ce territoire montagnard. La diversité géographique des sites olympiques, répartis entre les Alpes du Nord et du Sud, impose une approche multimodale et à plusieurs échelles : les projets soutenus dans le cadre de ce protocole d'accord engendreront une amélioration significative de la desserte des Alpes du Sud par le train et une sécurisation des réseaux routiers nationaux et départementaux tout en améliorant leur résilience climatique.

La modernisation et la fiabilisation des conditions d'accès des Alpes du Sud sont nécessaires pour faciliter et sécuriser l'accueil du flux de visiteurs engendré par les Jeux Olympiques et Paralympiques, mais aussi pour désenclaver durablement ces territoires. Il s'agit d'améliorer les réseaux existants en privilégiant les transports collectifs pour proposer une alternative à la voiture individuelle, d'assurer la desserte des sites olympiques et paralympiques et de les connecter aux communes qui offriront les hébergements et les bases arrières logistiques des Jeux Olympiques et Paralympiques. Le protocole a pour ambition de permettre la desserte fine des Alpes du Sud et des sites olympiques et paralympiques.

Les deux principaux volets d'investissement couverts par le protocole concernent le réseau ferroviaire et le réseau routier.

Modernisation du réseau ferroviaire de desserte des Alpes du Sud

Le protocole s'attache à la modernisation du réseau ferroviaire reliant les Alpes du Sud et les littoraux azuréens et provençal pour l'adapter aux flux qu'engendreront les Jeux Olympiques et Paralympiques et pour le rendre plus accessible et plus attractif dans la durée.

Le protocole prévoit la régénération complète de la ligne Marseille-Briançon, et d'ajouter deux allers-retours express quotidiens effectuant le trajet en 3h40 au lieu des 4h45 actuelles. La desserte fine des gares de l'axe Aix-Gap-Briançon sera en outre préservée et sécurisée.

Le matériel roulant sera en parallèle décarboné. Une part de l'investissement engagé aura également pour fin d'améliorer l'accessibilité des gares sur le trajet entre Gap et Briançon.

Un pôle d'échange multimodal sera en outre implanté au niveau de la gare de Briançon pour lier le réseau ferroviaire à l'environnement urbain et aux axes routiers structurants dans le cadre des aménagements olympiques et paralympiques.

Le coût total de ce programme d'investissement est de 342 millions d'euros. L'État et la Région apporteront chacun 150 millions d'euros. Le protocole associe également SNCF-réseau, le conseil départemental des Hautes-Alpes, la ville de Gap et la métropole d'Aix-Marseille-Provence pour la partie de la ligne située au nord d'Aix-en-Provence.

Amélioration des accès routiers au site olympique briançonnais et aux Alpes du Sud

Le protocole vise également à améliorer les accès routiers au cluster olympique et paralympique tout en renforçant la résilience du réseau existant face aux risques induits par le changement climatique et l'altitude. Les investissements prévus portent sur des axes structurants du réseau national et départemental et notamment :

- Gap-Briançon (RN 94), incluant la traversée de la Roche de Rame ;
- Tallard-La Bâtie Neuve (liaison RN 85-RD 942-RN 94) ;
- Briançon-Grenoble (RD 1091) ;
- rocade de Gap et RD 1075.



Le Pacte européen pour la Montagne

L'objectif du Pacte européen pour la Montagne est de s'assurer que l'Union européenne prenne en compte les spécificités territoriales des zones de montagnes dans toutes les politiques européennes (tourisme, soutien à l'industrie et à la compétitivité, transition énergétique, gestion des risques...) et dans les programmes de financement européens, pour maintenir une montagne vivante, dynamique, habitée et durable.

Dans le contexte de préparation du Cadre financier Pluriannuel (CFP) post 2027, il apparaît notamment nécessaire de rappeler l'intérêt de maintenir un budget suffisant pour les politiques qui permettent d'agir au niveau des disparités infrarégionales, dont les zones de montagne, ainsi que la politique de cohésion et son volet de la Coopération territoriale européenne (CTE), et la Politique Agricole Commune (PAC).

Le Gouvernement apporte son soutien à l'initiative prise par le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et s'est engagé à la relayer auprès des institutions européennes, en particulier, la Commission Européenne.



Héritage des Jeux : une nouvelle approche pour optimiser les impacts des Jeux Olympiques et Paralympiques

Un plan « Ambition Jeux 2030 État-Régions » pour que l'Héritage des Jeux soit au rendez-vous

Après avoir accueilli le monde en 2024, notre pays s'apprête à organiser, 6 ans après, une deuxième olympiade mais cette fois-ci d'hiver. Dans le prolongement de Paris 2024, les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes françaises 2030 seront l'occasion de démontrer une nouvelle fois notre savoir-faire en matière d'organisation de grand événement sportif sensationnel, responsable et au bénéfice du plus grand nombre.

C'est dans cet esprit que l'État annonce aujourd'hui le lancement de l'élaboration de son plan Héritage de ces Jeux, qui aura pour objectif d'identifier des mesures-concrètes permettant de renforcer la place du sport dans le quotidien de l'ensemble des Français mais aussi de répondre aux enjeux climatiques forts auxquels font face les territoires montagnards et préparer la montagne de demain.

Cette réflexion sur l'Héritage des Jeux sera conçue étroitement avec les deux Régions hôtes, l'ensemble des collectivités hôtes, le mouvement sportif, le COJOP 2030, la SOLIDEO ALPES 2030 et la société civile. Cette méthode permettra d'éviter des plans d'action qui ne seraient pas suffisamment coordonnés. Ce plan Héritage s'appuiera sur les 4 axes suivants : le développement de la pratique sportive pour tous et la haute performance (pour les disciplines de montagne notamment), la mise en place d'une feuille de route traduisant un haut niveau d'ambition environnementale, la maximisation des retombées économiques (notamment au niveau local) et le rôle de vecteur d'inclusion et de cohésion sociale que représentent ces Jeux.

Rendez-vous est d'ores et déjà donné à la fin de l'année 2025 pour la présentation détaillée de ce plan.

Moins d'un an après l'attribution des Jeux d'hiver 2030 aux Alpes françaises, ce premier comité interministériel acte l'ambition commune entre l'État et les Régions de convenir d'un cadre de travail partagé pour maximiser les impacts des Jeux. Les enseignements tirés des Jeux Paris 2024 confirment que le travail proactif sur l'Héritage et le legs des Jeux est indissociable de l'organisation de la compétition elle-même.

Le CIJOP à Briançon lance des travaux sur l'Héritage des Jeux. S'il comporte déjà plusieurs annonces, il fixe le cap qui se traduira par un plan complet d'ici la fin de l'année. Cette dynamique s'appuiera sur une méthode de travail basée sur la concertation avec l'ensemble des acteurs (travail interministériel donc, mais aussi associations des collectivités locales, acteurs économiques, responsables de la société civile, experts, etc.).

I. Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030, un moteur de développement des pratiques physiques et sportives et de la haute performance

- Mobiliser et développer les dispositifs sport-études afin de passer de 16 000 à 25 000 élèves. Ces dispositifs sport-études permettront à des élèves sportifs de haut niveau ou à haut potentiel sportif de bénéficier d'aménagements et d'allègements de leur scolarité pour mener sereinement leur double cursus. L'objectif est d'atteindre les 25 000 élèves inscrits dans ces dispositifs à l'horizon 2026.
- Atteindre 3 millions de pratiquants supplémentaires en 2030, en ciblant particulièrement les publics les plus éloignés de la pratique, en renforçant les actions d'aller-vers et l'adaptation de l'offre de pratique. Généraliser la pratique physique et sportive est un enjeu sociétal majeur à la fois sur le plan sanitaire mais aussi sur le plan de l'inclusion sociétale, de l'apprentissage du vivre ensemble et du développement de soi. Les Jeux sont un excellent accélérateur et outil pédagogique pour mettre en lumière cela.
- Lancer un Programme et Équipement Prioritaire de Recherche (PEPR) « Sport de très haute performance et innovation » et mobiliser l'Intelligence Artificielle (IA) et les datas pour la performance des équipes de France.

Le nouveau PEPR « Sport de très haute performance et innovation » pour 2025-2030 intensifiera la recherche en sport, en renforçant la collaboration entre scientifiques, fédérations, institutions publiques, partenaires privés et partenaires industriels pour optimiser la performance des équipes de France olympiques et paralympiques.

L'intégration de l'intelligence artificielle et des datas aux différents niveaux des projets de performance des fédérations permettra d'optimiser leurs outils de modélisation, d'analyse et de prédiction, renforçant ainsi l'expertise des cadres et la compétitivité des athlètes français à l'international.

- Déployer le label Génération 2030 dans le prolongement du label Génération 2024 tout en l'adaptant aux caractéristiques et enjeux spécifiques des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030. Le cahier des charges du label Génération 2030 est en cours de finalisation mais il comportera plusieurs axes à la fois de renforcement de la pratique mais aussi pédagogiques, afin d'inciter les enfants à bouger davantage tout en les sensibilisant aux enjeux qui les entourent.
- Mettre en place la nouvelle stratégie Ambition Bleue en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 pour améliorer le rang de la France au classement des jeux olympiques et paralympiques.
- Élaborer une feuille de route du développement raisonné des sports de nature et des pratiques sportives urbaines extérieures.

Le changement climatique impacte réellement nos pratiques physiques et sportives. Les conditions météorologiques changeantes, parfois extrêmes, l'impact du sport sur l'environnement, les déplacements réguliers, etc. sont autant d'éléments qu'il convient d'adresser et auxquels il nous faut apporter des réponses pour développer, raisonnablement, la pratique du sport dans notre pays.

C'est pourquoi, à la fois pour atteindre cet objectif de 3 millions de pratiquants supplémentaires mais aussi pour proposer une diversification de l'offre en milieu naturel et plus spécifiquement montagnard, l'État s'engage à élaborer une feuille de route du développement raisonné des sports de nature et pratiques sportives urbaines extérieures notamment chez les jeunes.

- Faire des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 une opportunité de renforcer la lutte contre la sédentarité, dans le cadre de la stratégie nationale Sport-Santé 2025-2030. L'objectif est de sensibiliser l'ensemble des publics et des secteurs : scolaires (maintien des 30 minutes d'activité physique et sportive quotidienne à l'école), périscolaires, entreprises, personnes en situation de handicap, seniors, etc.

II. Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030, un tremplin pour la transition écologique à la fois du modèle montagnard, mais aussi de l'organisation des grands événements sportifs internationaux (GESI)

- Élaborer une feuille de route environnementale ambitieuse pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030.

Le Gouvernement a missionné le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) en vue de préparer la feuille de route environnement des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030. Ce travail garantira la cohérence du projet olympique et paralympique avec les dispositifs existants de la planification écologique et de préciser les modalités du suivi de sa mise en œuvre. Les stratégies environnement du COJOP et de la SOLIDEO y contribueront. L'élaboration de la feuille de route environnementale associera les collectivités et les organisations non gouvernementales (ONG). Elle devra permettre, d'ici fin 2025, de :

- Limiter l'empreinte environnementale des Jeux en agissant sur les principaux postes d'impact (émissions de gaz à effet de serre – GES générées par les transports et les chantiers, consommation d'énergie et d'eau, production de déchets, artificialisation des sols, atteintes à la biodiversité, etc.).
- Promouvoir une gestion durable des sites et des infrastructures et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent en privilégiant la réutilisation et la rénovation des équipements existants, en utilisant des matériaux écologiques et en optimisant la gestion des ressources dans la durée (eau, énergie, réemploi de matériaux...).
- Impliquer les acteurs locaux et la population en favorisant la concertation, la participation et l'appropriation des enjeux environnementaux par les collectivités, les entreprises, les associations et les citoyens.
- Valoriser l'héritage environnemental des Jeux : en contribuant à la transition écologique des territoires d'accueil, notamment celle des territoires de montagne dans un contexte de réchauffement climatique menaçant, en soutenant des projets environnementaux locaux et en sensibilisant le public aux enjeux environnementaux.

Afin de mesurer les progrès accomplis et d'évaluer l'efficacité de la stratégie environnementale, la feuille de route inclura des indicateurs de suivi et d'évaluation pertinents et mesurables. Ils seront proposés par un comité d'experts et de représentants de la société civile.

- Mettre en œuvre un ensemble de projets de rénovation et de développement d'infrastructures de transport afin d'assurer la desserte des quatre « clusters » de compétition ainsi que la mobilité au sein de ces derniers.

Les projets porteront en premier lieu sur la desserte ferroviaire des territoires, notamment la régénération et la modernisation de la ligne Marseille-Briançon, la sécurisation des branches ferroviaires en provenance de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et en direction de Briançon. Un programme de mise en accessibilité de plusieurs gares est également prévu sur les deux Régions.

Les travaux concerneront également la sécurisation et la résilience du réseau routier national (RN94 dans les Hautes-Alpes, RN 90 en Savoie) et départemental afin de l'adapter aux évolutions des aléas climatiques.

Au sein des pôles de compétition, SOLIDEO ALPES 2030 financera et réalisera ou supervisera plusieurs opérations visant à améliorer la mobilité et le stationnement et à développer les transports collectifs décarbonés avec la réalisation d'une voie pour un transport en commun en site propre à Serre Chevalier et l'aménagement de pôles d'échanges multimodal à Briançon.

Le pacte signé ce jour par l'État avec le président de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur vient concrétiser les engagements de la Région et de l'État sur les enjeux d'amélioration de la desserte du Briançonnais.

III. Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030, un levier d'attractivité économique pour les zones de montagne en toutes saisons, au bénéfice des populations locales, mais aussi des touristes

- Accompagner les entreprises françaises pour maximiser les retombées économiques des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 sur les marchés des grands événements sportifs en France et à l'international en partenariat avec Business France. Ce travail s'appuiera sur 3 axes forts : attractivité (valorisation des acteurs montagne du Made in France, et organisation de venues de décideurs étrangers), export (ciblage des pays de montagne et d'outdoor) et innovation (valorisation de la sportech française et des entreprises innovantes, et collaboration avec les programmes de recherche).
- Réunir, dans les tous prochains mois, le Conseil national de la montagne (CNM) afin de l'associer, en complémentarité avec le travail déjà engagé du Comité de Massif des Alpes, à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 et à la construction de leur héritage.
- Mettre en œuvre une stratégie de promotion touristique des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 ainsi que des actions visant à accompagner les stations dans la préparation de l'accueil des Jeux et de leurs spectateurs, et ce notamment via la mobilisation de France-Tourisme innovation d'Atout-France, mais aussi dans la diversification de l'offre touristique.





- Dynamiser la rénovation énergétique du parc immobilier montagnard et participer à la lutte contre le phénomène de « lits froids ».

Le parc des copropriétés en stations de montagne, majoritairement composé de résidences secondaires, fait face à deux défis majeurs : sa modernisation, en particulier énergétique, et la lutte contre les « lits froids », ces logements peu utilisés qui ne répondent ni aux besoins des habitants ni à ceux du tourisme.

L'interdiction progressive de louer des passoires énergétiques impose d'accélérer la rénovation de ce parc.

Le Gouvernement propose de lancer une expérimentation combinant OPAH (résidences principales) et ORIL (locations touristiques), avec un objectif de 2 500 logements rénovés d'ici 2030. Cette initiative, soutenue par le projet de loi olympique, s'appuie sur des collectivités volontaires, déjà en cours d'identification.

- Garantir et préparer l'héritage des villages olympiques et paralympiques des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030 afin de développer tout à la fois les capacités de l'hébergement touristique, de logements des travailleurs saisonniers et de logements abordables pour répondre aux besoins des populations locales.

Les villages des athlètes, éléments clés des Jeux, sont conçus pour devenir après l'événement des ensembles immobiliers exemplaires : de qualité architecturale, performants sur le plan environnemental et adaptés aux besoins locaux. La programmation, définie au plus près des territoires, prévoit une offre diversifiée : logements sociaux, accession sociale, hébergement pour saisonniers, résidences de tourisme, etc.

Des appels à projets seront lancés à Briançon (Fort des Trois Têtes et usine de la Schappe), à Nice, ainsi qu'en Savoie et Haute-Savoie. Environ 4 000 lits seront construits pour les Jeux, puis reconvertis en 800 logements principaux, 100 pour saisonniers et 2 à 3 résidences de tourisme.

Les projets bénéficieront du « permis à double état », outil déjà éprouvé lors des Jeux de Paris 2024, pour sécuriser leur réalisation et leur héritage.



IV. Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030, un vecteur d'inclusion et de cohésion sociale

- Développer les séjours solidaires avec l'objectif d'organiser le départ de 100 000 enfants, et ce en s'appuyant sur des dispositifs existants et les partenariats avec le secteur privé.
- Mener une action résolue en faveur de l'accessibilité autour de 4 volets principaux : l'accélération de la mise en accessibilité des transports et des mobilités (dont certaines gares visant à desservir les territoires hôtes des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030), l'accélération de la mise en accessibilité des stations (notamment celles qui accueilleront les Jeux), le renforcement de la mise en accessibilité des espaces naturels en lien avec les organismes et opérateurs compétents, la poursuite de l'accompagnement et du renforcement de l'accès à la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap, l'élaboration et la diffusion d'un guide pour des événements sportifs accessibles issu des bonnes pratiques des acteurs des JOP 2024 et piloté en lien avec le CPSF.
- Mettre en place un Campus des Métiers et des Qualifications du sport dans chacune des deux Régions hôtes des Jeux d'hiver des Alpes françaises 2030 (Auvergne-Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte-d'Azur) et les mettre en réseau. Cela permettra de développer des compétences par le sport et pour le sport, notamment en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes françaises 2030.
- Conclure avec les partenaires sociaux une Charte sociale ambitieuse pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030. Cette Charte garantira le respect des engagements sociétaux et environnementaux ambitieux pris par l'ensemble des parties prenantes impliquées dans l'organisation de ces Jeux lors de la candidature. Comme pour Paris 2024, un Comité de suivi de la Charte sera mis en place.
- Prévoir des clauses sociales ambitieuses en matière d'accès à l'emploi pour les publics les plus éloignés et d'accès aux marchés pour les TPE-PME-ETI et structures de l'Économie Sociale et Solidaire.
- Lancer une démarche évaluative rigoureuse (études d'impact) des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030.

Un dispositif d'évaluation à 360°

Pour mémoire, treize études sur les impacts sportifs, économiques, sociaux et environnementaux des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 seront publiées par l'État entre 2025 et 2026. Menées en complément des travaux réalisés par d'autres acteurs (COJOP, SOLIDEO, collectivités territoriales, etc.), ces études fourniront des données fiables et nourriront le débat public. Ce programme d'études sera reconduit pour évaluer les impacts d'Alpes 2030.

Il fédèrera les meilleurs experts de l'évaluation des impacts économiques des grands événements sportifs internationaux sous l'égide du ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.







© CPSE



© OTGP-JY TERRILLON



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère des Sports, de la Jeunesse
et de la Vie associative

95 avenue de France
75650 Paris cedex 13
www.sports.gouv.fr

